



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Michel SAVIN

Paris, le 8 mars 2023

Sénateur de l'Isère

Membre de la
Commission de la
Culture, de
l'Education et de la
Communication

Président du groupe
d'études Pratiques
Sportives et Grands
Événements Sportifs

Retraites : le Sénat assure une meilleure reconnaissance des sportifs de haut niveau

Cet après-midi, le Sénat a adopté plusieurs amendements dont celui de Michel Savin, Président du groupe d'études « pratiques sportives et grands événements sportifs », afin de revaloriser les retraites des sportifs de haut niveau.

Les sportifs de haut niveau peuvent, depuis 2012, demander à valider jusqu'à 16 trimestres de retraite financés par le Ministère des Sports. Ce dispositif vient récompenser leur excellence dans une discipline et compenser leur arrivée tardive sur le marché du travail, mais son application ne correspondait pas aux réalités et à la durée moyenne des carrières sportives. Le Sénat a donc validé l'augmentation du nombre total de trimestres, porté par décret à 32 trimestres, pour mieux prendre en compte la situation des sportifs de haut niveau, une avancée qui était attendue par le monde du sport. De même, il ouvre la possibilité à ces athlètes de racheter des périodes antérieures à 2012.

Lors des débats en séance, Michel Savin a soulevé la situation de tous les sportifs de haut niveau inscrits sur les listes ministérielles avant 2012 et qui ne sont pas éligibles aujourd'hui aux différents dispositifs. Il a obtenu de la part du gouvernement la garantie qu'un travail sera effectué prochainement par le Ministère des Sports afin que les sportifs ayant fait carrière avant 2012, actuellement exclus, puissent également bénéficier de ce dispositif et ainsi corriger cette injustice.

Contact Presse : Valentine Serino - 06.86.10.47.30